

Circulaire

Rome, le 15 mars 2005
Fête de Sainte Louise de Marillac

À tous les membres de la Congrégation de la Mission

Chers Frères,

La grâce et la paix de Notre Seigneur Jésus Christ demeurent en vos cœurs maintenant et à jamais !

Du 21 au 24 février, le Conseil Général s'est réuni pour une séance extraordinaire en vue de réfléchir sur divers aspects de l'Assemblée Générale de juillet 2004. Au cours de cette séance nous avons parlé du *Document Final*, des ordonnances, des décrets, des Postulats, et de l'évaluation complète de l'Assemblée Générale.

Nous avons commencé notre réunion dans une ambiance de prière par la *lectio divina* de Luc 5, 1-11, retrouvant la phrase citée par le Pape dans sa lettre adressée à l'Assemblée Générale : *Duc in altum*.

Cette séance extraordinaire avait pour but principal d'étudier les différents aspects de l'Assemblée Générale afin de prêter attention à la voix de la Congrégation exprimée durant cette Assemblée, à travers ses délégués et, en tant que membres du Conseil, essayer d'être dociles à ce que nous avons entendu. Cette réunion nous a permis d'établir des orientations que nous voulons prendre, pour les six prochaines années, en fidélité à l'inspiration de l'Esprit au cours de l'Assemblée Générale.

I. Ordonnances

1. **L'ordonnance de 1999 concernant les langues** — par laquelle nous avons demandé à tous nos Séminaristes, durant leur temps de formation, d'apprendre une seconde langue, l'anglais, le français ou l'espagnol, dans le but de pouvoir la comprendre et la parler — a un double objectif. Être capable de parler d'autres langues est un formidable atout missionnaire. Cela permet d'améliorer notre aptitude à être pastoralement efficaces. Dans le même temps, cela nous est d'un grand secours lors de nos propres rencontres en tant que Congrégation.

Un autre aspect de nos discussions concernant les langues, est celui d'accorder, à ceux qui parlent des langues non officielles, le droit d'intervenir et d'être entendus durant l'Assemblée Générale. Nos langues officielles à l'Assemblée continueront d'être l'anglais,

l'espagnol et le français avec une traduction simultanée et écrite. Néanmoins, nous avons décidé d'établir le système de traduction-relais. **Décision : à notre prochaine Assemblée Générale, nous ajouterons l'italien comme langue de l'Assemblée, un confrère disponible à tous moments traduira l'italien dans l'une des langues officielles.** Pour les confrères qui désirent prendre la parole et sont incapables de le faire en anglais, espagnol, français ou italien, nous utiliserons également le système de traduction-relais, déterminant à l'avance les confrères qui auront besoin de cette aide.

- 2. L'ordonnance de 2001 concernant la Commission des Finances est à établir dans chaque Province de la Congrégation.** C'est une ordonnance qui peut nous aider à être fidèles à notre vœu de pauvreté en employant le mieux possible le bien des pauvres dans notre évangélisation et service des pauvres.

Décisions du Supérieur Général et son conseil :

- Je demanderai à chacune des provinces un rapport sur la situation de sa Commission des Finances.
- L'Econome Général encouragera aussi l'évolution en cours de ces Commissions des Finances durant les différentes rencontres régionales.
- Lors des visites canoniques des Provinces, les Assistants stimuleront également à développer davantage le sens de cette ordonnance.
- C'est un sujet qui sera traité à la rencontre des nouveaux Visiteurs.
- Ce même sujet sera également abordé à la rencontre de tous les Visiteurs, avec d'autres questions ayant trait aux finances.

II. Le Document Final

Nous devons voir les Constitutions comme une force qui nous projette vers l'avenir. Entre autres, nous avons parlé de ce que nous considérons être nos valeurs en tant que Congrégation pour nous aider à vivre notre identité. Ce sont nos quatre vœux et nos cinq vertus caractéristiques. Nous avons également parlé à propos de la constitution de la Congrégation elle-même comme étant un défi, aussi bien au niveau multi culturel qu'international.

À part le document lui-même, une des parties les plus riches de notre échange a été celle de la responsabilité que les Conférences des Visiteurs/Provinces commencent à assumer, comme il en a été question à l'Assemblée Générale.

III. Les cinq Décrets de la Congrégation de la Mission *

C'est le Décret n° 5, approuvé par l'Assemblée Générale 2004 :

Après avoir consulté les Visiteurs, le Supérieur Général et son Conseil concevront une méthode de consultation en vue de préparer l'élection du Supérieur Général, à la prochaine Assemblée Générale. Le but de cette méthode est de fournir aux membres de la prochaine Assemblée une liste de personnes proposées pour l'Office de Supérieur Général, ainsi que des informations les concernant et leur disponibilité. Les membres de l'Assemblée Générale demeurent toujours libres de voter pour d'autres confrères.

Nous avons consacré la majeure partie de notre énergie sur ce décret. Nous avons discuté sur de nombreux moyens d'obtenir des informations sur les différents candidats aptes à devenir Supérieur Général et élaboré un tableau chronologique pour consulter les Visiteurs en prévision d'un nouveau processus.

IV. Les Postulats

1. Postulats approuvés par l'Assemblée Générale et requérant une mise à exécution par le Supérieur Général et son conseil :

Postulat 32 — contenu : processus d'élection du Supérieur Général. **Décision : le contenu de ce Postulat est résumé dans le Décret n° 5.**

Postulat 33 — contenu : une commission pour modifier les Statuts de la C.M. **Décision : la commission sera nommée au cours d'un « Temps Fort » prochainement.**

2. Postulats soumis à l'attention du Supérieur Général et son conseil :

Postulat 5 — contenu : déclarations de la Congrégation de la Mission par rapport aux situations mondiales. **Décision : en général nous sommes d'accord pour affirmer notre position avec prudence du point de vue des pauvres. De la discussion a surgi la nécessité d'une analyse de la réalité, soit au cours de nos divers « Temps Forts » du Conseil, ou même faisant partie du processus de la prochaine Assemblée Générale.**

Postulat 9 — contenu : statut des laïcs qui vivent dans nos communautés (oblats). **Décision : étude confiée à la commission des Statuts.**

* Les textes complets peuvent être trouvés dans *Vincentiana* (juillet-octobre), pages 358-359.

Postulats 21 et 24 — contenu : nos principaux sites vincentiens. **Décision :** - 1) écrire aux Provinces de Rome et de Pologne afin d'obtenir des éclaircissements. - 2) écrire aux Visiteurs des Provinces de France pour obtenir plus d'informations à propos de la situation des principaux sites vincentiens chez eux.

Postulat 28 — contenu : création à la Curie d'un bureau pour l'Afrique. Notre préoccupation est de trouver la manière d'améliorer le sens de la participation des confrères de la COVIAM dans le gouvernement général de la Congrégation. **Décision :** à la rencontre de la COVIAM du mois d'avril, le Père José Antonio Ubillus et le Supérieur Général demanderont à ce que cette question soit discutée.

3. **Postulats soumis par l'Assemblée au Supérieur Général et son Conseil par rapport à la prochaine Assemblée Générale :**

Postulats 7, 10, 16 et 17 — contenu : le vœu de stabilité. **Décision :** ils seront présentés à la commission chargée d'étudier les Statuts en préparation à l'Assemblée Générale de 2010.

4. **Postulats qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée Générale, mais qui très probablement seront pris en compte dans le contexte du Postulat 33 :**

Postulats 2, 4 et 37 — contenu : relation de la Congrégation de la Mission avec la Famille Vincentienne. **Décision :** La Commission chargée de travailler sur les Statuts portera une attention spéciale au Statut 7 afin d'améliorer notre sens de collaboration avec la Famille Vincentienne.

5. **Postulats soumis par l'Assemblée Générale à la considération des Conférences des Visiteurs.**

Postulats 1, 14, 18, 19, 20 et 30 — contenu : varié. **Décision :** adresser une lettre aux présidents des Conférences leur demandant de prendre en considération ces postulats comme il a été recommandé par l'Assemblée Générale.

6. **Postulats que l'Assemblée Générale a décidé de ne pas prendre en considération :**

Postulat 6 — contenu : instruction sur les cinq vertus de la Congrégation de la Mission. **Décision :** un des prochains numéros de *Vincentiana* sera dédié à ce sujet.

Postulat 34 — contenu : les Assistants généraux. **Décision :** la commission des Statuts portera une attention spéciale au Statut 57.

V. L'évaluation

Nous avons discuté à propos des principaux points de satisfaction et d'insatisfaction de l'Assemblée.

Les plus appréciés :

1. Le travail du Secrétaire et de son Secrétaire adjoint. **Décision : inclure le rôle du Secrétaire adjoint dans le *Directoire*.**
2. Le travail du secrétariat. Un merci spécial pour la grande contribution apportée par le Secrétaire général, Sr. Ann Mary, Sr. Teresa, Frère Adam et Père Orlando conjointement avec le facilitateur de l'Assemblée, la Commission Centrale, le Secrétaire et le Secrétaire adjoint de l'Assemblée.
3. la Commission des Postulats. **Décision : sera prise en considération comme modèle pour l'avenir.**
4. La tâche du chroniqueur. Il était non seulement créatif, mais aussi fidèle à la vie, la température de l'Assemblée. Un merci spécial au Père Celestino.
5. Le rapport de l'Économiste Général. Clarté et précision, travail minutieux.
6. Parmi d'autres aspects positifs, sans commentaires supplémentaires : la causerie du Père Maloney sur le rôle du Supérieur Général, celle du Père Corpus Delgado sur le *Directoire*, celle de Sr. Evelyne, le rapport du Secrétaire Général, le travail de la Commission de Rédaction (même si nous avons discuté assez longuement sur la manière de réorganiser ce travail pour avoir une langue officielle à partir de laquelle les autres seraient traduites).

VI. D'autres sujets

1. **Quel style d'Assemblée voulons-nous en 2010 ?** Discussion : est-il important ou non que l'Assemblée rédige un document, ou plus de partage d'expériences, ce qui nous aiderait à recevoir les uns des autres sur notre vécu en tant que vincentiens.
2. La nécessité de travailler à nouveau **le *Directoire***, particulièrement pour en avoir une répétition ou une orientation plus détaillée au début de l'Assemblée.
3. Le processus de choix **des modérateurs** pour l'Assemblée.
4. Comment choisir une **Commission Centrale** qui serait représentative de la Congrégation entière.
5. Le rôle du **facilitateur**. Un sujet très discuté durant l'Assemblée et présent aussi dans l'évaluation. Discussion : Pour le déroulement de l'Assemblée elle-même, l'ordre de la hiérarchie est : le Président, la Commission Centrale et les Modérateurs. Le fa-

ilitateur serait présent simplement pour coordonner le travail du Président, de la Commission Centrale, du Secrétaire et du Secrétariat.

- 6. Langues et cultures.** A la prochaine Assemblée Générale, nous espérons augmenter les occasions de nous mélanger au début de l'Assemblée, pour une meilleure connaissance entre nous. Il est important que durant l'Assemblée, qui est l'autorité suprême de la Congrégation, nous pensions et vivions dans l'unité. Notre principale préoccupation, en tant qu'Assemblée Générale, est la Congrégation dans le monde.

Notre discussion sur l'évaluation a été riche et éclairante et nous a procuré de bonnes idées pour la préparation de la prochaine Assemblée. L'évaluation a été présentée par le Père Manuel Ginete, notre facilitateur durant l'Assemblée Générale. Nous le remercions pour le bon travail accompli concernant cette évaluation finale, avec des observations concluantes, évaluation qui a aidé à stimuler notre dialogue en tant que Conseil Général, alors que nous réfléchissions sur notre vécu du mois de juillet.

Votre frère en Saint Vincent,



G. Gregory Gay, C.M.

Supérieur Général